

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-328 du 17 Juillet 1997

Portant création de charges d'Huissier près
les Tribunaux de Première Instance de
COTONOU et de PORTO-NOVO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;

VU l'Ordonnance N° 71-24/CP/MJL du 19 Juin 1971 portant Statut des Huissiers de
Justice ;

VU la Loi N° 90-003 du 15 Mai 1990 portant remise en vigueur de la Loi N° 64-28
du 09 Décembre 1964 relative à l'organisation judiciaire ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-402 du 18 Septembre 1996 fixant les structures de la Présidence
de la République et des Ministères ;

VU le Décret N° 97-30 du 29 Janvier 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme ;

SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Juin 1997,

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé une charge nouvelle d'Huissier près le Tribunal de Première Instance de PORTO-NOVO dans le Département de l'Ouémé.

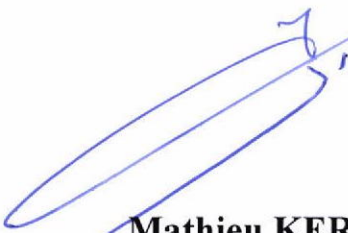
Article 2.- : Il est créé deux (02) charges nouvelles d'Huissiers près le Tribunal de Première Instance de COTONOU dans le Département de l'Atlantique.

Article 3.- Ces charges ont pour ressort territorial celui de la Cour d'Appel de COTONOU ;

Article 4.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié partout où besoin sera et notamment au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Juillet 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale et des Reations
avec les Institutions, Porte Parole
du Gouvernement,


Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et de Droits de l'Homme


Ismaël TIDJANI-SERPOS

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CE 2 CC 2CES 2 HAAC 2 PMCARGRIPG 2 MJLDH 20 MF 3 SGG 4 AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENTS 6 DGBM-CFDEB-DGTCP-DI 15 DPE-INE-GCOMB 1 ONEPI 1 UNB-FASJEP-ENA 3 CNH 1 CN 1 COA 1 JORB 1.